

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/11/2008

Réception par le Prefet : 12/11/2008

Publication : 14/11/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2008-12-6-2

Séance du vendredi 7 novembre 2008

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

Programme d'Aide à l'Electrification 2008 Opérations au "coup par coup" – 4ème liste (C021-Chapitre 204)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2008/I – 6^{ème}/03 du Conseil Général du 13 décembre 2007 relative au Budget Primitif 2008 – Equipements Ruraux (C02) – Electrification Rurale,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

décide d'attribuer, dans le cadre du Programme d'Aide à l'Electrification 2008, opérations « au coup par coup » (4^{ème} liste), les subventions suivantes :

- 6 062 € à l'EARL LES CHÊNES à HETTENSCHLAG pour un puits d'irrigation sur le même ban,
- 5 419 € à l'EARL LANTZ à PULVERSHEIM pour un puits d'irrigation sur le même ban,
- 1 684 € à l'EARL du CANAL VAUBAN (Sabine MEYER) à REGUISHEIM pour un puits d'irrigation sur le même ban,
- 998 € à l'EARL MENWEG Jean-Marc à WENTZWILLER pour une sortie d'exploitation sur le même ban (travaux complémentaires),

- 712 € à WANNER Christophe à WENTZWILLER pour une sortie d'exploitation sur le même ban (travaux complémentaires).

Ces subventions seront prélevées sur le chapitre 204 – nature 2042 – fonction 74.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Buttner', with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions